

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 DAC 661** Actualisation et création de tarifs de prestations associées aux tournages dans la capitale à compter du 1er avril 2017 et création d'un secteur distinct dénommé Tournages Films.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2125-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver l'actualisation des tarifs de prestations associées aux tournages dans la capitale à compter du 1er avril 2017 et la création d'un secteur distinct dénommé Tournages Films ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les tarifs des prestations associées aux tournages, joints sous la forme d'un tableau à la présente délibération, sont approuvés.

Article 2 : La nouvelle tarification sera applicable pour l'exercice 2017.

Article 3 : Est approuvé le principe de la création d'un secteur distinct dénommé Tournages Films dans le budget municipal pour la gestion comptable des redevances et prestations liées aux tournages.

Article 4 : La demande de création de ce secteur distinct sera faite auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Paris 4e, 10, rue Michel le Comte, 75152 Paris Cedex 03. Les éventuelles déclarations de TVA seront adressées à ce SIE par télé déclaration après validation du comptable public (Direction générale des finances publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris, 94 rue Réaumur, 75014 Paris Cedex 02).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**